

# Pegc Nancy/Metz



**BULLETIN TRIMESTRIEL n° 60 - juin 2018**

## Une fin d'année particulière ...

Promue au poste que je convoitais depuis quelques années : celui d'heureuse retraitée, ce n'est pas sans émotion que je rédige cet édit.

Je n'oublierai pas toutes ces années passées à vos côtés pour mener les combats et luttes nécessaires pour faire respecter les droits des PEGC, de tous les PEGC, et je tiens à vous exprimer ma reconnaissance pour tous ces moments partagés avec vous.

Mais les luttes continuent et vous pourrez toujours compter sur le SNUipp : tout d'abord celui de votre département, mais également le secteur PEGC de Paris, qui à compter de la rentrée 2018 suppléera les secrétaires académiques. Si vous avez des questions relatives à votre déroulement de carrière, votre retraite, vos droits ... n'hésitez pas à le contacter : des collègues PEGC y assurent une permanence (voir coordonnées ci-contre).

N'hésitez pas à interpeller également les élus commissaires paritaires qui siègent en CAPA et défendent en toute équité et transparence les droits de tous les PEGC.

Pensez également à renouveler la confiance que vous accordez au SNUipp-FSU lors des prochaines élections professionnelles de décembre 2018.

Bonne fin d'année à tous et bonnes vacances.

Elisabeth ROUET

Secrétaire académique SNUipp Nancy/Metz

**SNUipp**  
secteur **PEGC**

Tel : 01 40 79 50 75  
Mail : [college@snuipp.fr](mailto:college@snuipp.fr)

**Sommaire**

P1 Edito  
P2 Réforme retraites  
P3 Communiqués FSU  
P4 Infos -  
Syndicalisation

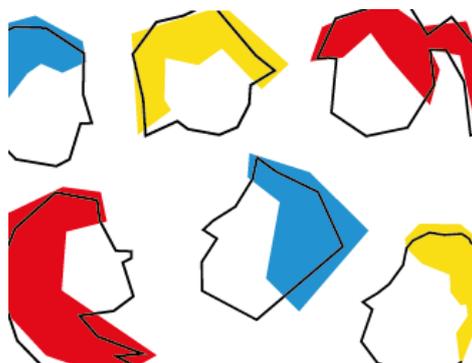
**Adhérez en ligne !!!**  
<https://>

**Soucieux de défendre l'intérêt de tous les PEGC, le SNUipp-FSU est à votre disposition.**

**N'hésitez pas à le contacter pour tout conseil et aide :**

**[college@snuipp.fr](mailto:college@snuipp.fr)**  
**01 40 79 50 75**

**MAL PAYÉ-E  
MÉPRISÉ-E  
PRÉCARISÉ-E  
ASSEZ !**



## SE SYNDIQUER ? UNE VRAIE BONNE IDÉE

**Parce que le SNUipp-FSU a été attentif à ma situation, m'a donné une info, un conseil, et que d'autres en auront besoin demain.**

[adherer.snuipp.fr](http://adherer.snuipp.fr)



# ( Réforme des retraites

*le Président Macron annonce une nouvelle réforme pour « restaurer la confiance des français dans leur système de retraites »...*

*Comment croire à la sincérité d'un tel objectif quand le gouvernement pose comme préalable l'absence de financement supplémentaire et évite d'emblée la question des finalités du système de retraites ?*

*Le gouvernement entend mettre en place un système où « un euro cotisé donnerait les mêmes droits ».*

*La transformation d'un système par annuités en un régime à points ou à comptes notionnels pose de nombreuses questions dans la Fonction publique.*

*Il remet en cause le code des pensions lié au statut de la fonction publique et interroge de fait sur le devenir des droits garantissant un niveau de pension comme le calcul sur l'indice des six derniers mois ou la pension de réversion sans condition d'âge ni de ressources.*

*Cette réforme viserait à individualiser la retraite jusqu'ici basée sur la solidarité intergénérationnelle.*

*Si le système actuel peut être réformé c'est en renforçant les mécanismes de solidarité, en consolidant les avantages familiaux, les périodes de chômage, de maladie, en cherchant à réduire les inégalités entre les femmes et les hommes...*

*C'est aussi en posant le débat sur le financement des retraites.*

*Pour la FSU, les discussions qui s'ouvrent sur une nouvelle réforme des retraites ne peuvent pas être synonyme de dégradation ni d'abandon du code des pensions mais bien d'amélioration. C'est ce qu'elle porte et s'engage à défendre.*

## **La garantie des retraites, un choix de société**

Le système actuel de retraite est l'un des piliers du système de protection sociale mis en œuvre après la libération.

Notre système met en œuvre une solidarité intergénérationnelle qui est le fondement des régimes par répartition : les cotisations versées par les actifs (la somme versée par l'employeur s'ajoutant à celle versée par le salarié) financent les pensions des retraités, ces actifs étant assurés que leurs retraites futures seront financées par les cotisations des générations suivantes.

Cependant la mise en œuvre des principes de solidarité se traduit par des mécanismes inter-régimes et donc intra-générationnels et notamment par les transferts au titre de la compensation financière. Le taux de remplacement net moyen public-privé (rapport entre le montant de la retraite et l'ancien salaire) tourne actuellement autour de 66 %. Il était de 76 % en 1999.

Chacun sait que depuis 30 ans, les réformes organisent la baisse des pensions.

Sur le décrochage du niveau de vie des retraités par rapport aux actifs, la mesure de 1987 consistant à indexer d'une part les pensions et d'autre part les salaires pris en compte pour calculer la pension sur l'évolution des prix et non plus sur celle des salaires continue de faire des ravages.

S'y sont ajoutés en 1993, le passage de 10 à 25 ans de carrière pour la prise en compte des salaires servant à déterminer la pension au régime général.

En 2003, au nom de l'équité public-privé, la loi Fillon étend au secteur public l'allongement de la durée de cotisation et l'application d'une décote pour carrière incomplète.

En 2010, l'âge de départ à la retraite recule de 60 à 62 ans et l'âge d'annulation de la décote est fixé à 67 ans.

Depuis 2014, 43 annuités sont requises pour les générations nées à partir de 1973.

Les choix politiques consistant à refuser d'augmenter la part de richesse qui doit aller aux retraités en privilégiant la diminution des dépenses aboutit mécaniquement à un appauvrissement des retraités.

Ce sont plutôt les choix collectifs de répartition et de financement qui devraient faire l'objet du débat public.

## **Régimes par points**

Les systèmes de retraite à points comme la RAFP pour les fonctionnaires ou les retraites complémentaires du régime général ont pour inconvénient majeur de dégrader rapidement les droits à pension.

En effet, par exemple, pour l'AGIRC-ARRCO pour la période 2016 à 2018, la valeur d'achat du point est indexée sur la croissance du salaire moyen des assurés + 2 %, tandis que la valeur de service (liquidation) est indexée sur l'inflation moins 1 point.

En d'autres termes, les salariés de ces régimes achètent des points qui leur coûtent de plus en plus cher et qui leur rapportent de moins en moins en droits à pension. Ainsi le rendement du point (valeur de service/valeur d'achat) diminue.

Ce système donne l'illusion que la retraite est une forme d'épargne que le salarié serait en droit de retrouver lorsqu'il part à la retraite.

Mais il a pour principale conséquence d'individualiser les droits en faisant disparaître les références collectives à un âge de départ ou à une durée de cotisation. Ainsi, chaque individu est renvoyé à sa responsabilité individuelle pour construire sa retraite.

Mais on sait bien que les "choix" faits par chacun peuvent être subis ou contraints par des situations différentes d'emploi, de pénibilité du travail et de revenus, de famille, et cela conduirait à accroître les inégalités de retraites.



## Rapport sur la fusion des académies

Dans un rapport publié le 13 mai, l'Inspection générale de l'éducation nationale fait un bilan de la mise en œuvre des régions académiques créées en 2015, dont elle tire la conclusion qu'il est nécessaire d'aller plus loin. Ce rapport préconise d'arriver à l'horizon 2021 à 13 académies métropolitaines dont la carte se superposerait à celle des 13 nouvelles régions, chaque région académique devant élaborer un projet académique de fusion.

Les précautions des rapporteurs ne masquent pas que l'un des objectifs à terme est de modifier le périmètre de gestion des personnels, en commençant par des "petites régions" comme la Normandie ou les Hauts de France.

Le rôle de l'administration centrale serait recentré sur le pilotage et la conception et « les recteurs [devraient] voir renforcer leurs compétences en matière de gestion de personnels avec la déconcentration au niveau académique de tous les actes de gestion ». La question du mouvement des personnels du second degré et de leur recrutement est clairement identifiée.

Le rapport préconise également de réexaminer la carte des circonscriptions du 1er degré, d'expérimenter de nouvelles formes d'organisation territoriale et d'aborder la question du statut des écoles et de leurs directions. Ce ne sera pas sans conséquence sur la gestion des personnels du premier degré qui perdrait l'expertise de proximité.

Le ministère doit annoncer ses arbitrages pour le début du mois de juin.

La FSU intervient pour défendre le modèle académique, contre les fusions envisagées dont elle interroge le sens et la pertinence.

En effet, outre les mutualisations de service et de moyens, et les économies d'échelle ainsi recherchées, cette réorganisation territoriale s'inscrit

# Communiqués )

dans la perspective de donner toujours plus de compétences aux régions pour les inscrire dans le schéma européen.

Les inégalités territoriales, l'accompagnement des personnels, les conditions de réussites des élèves sont absentes du rapport.

En quoi des académies plus grandes, pouvant atteindre 2 millions d'élèves permettront au système éducatif de mieux remplir son rôle ?

La FSU défend que les politiques publiques en matière d'éducation doivent être définies nationalement et les cadres de gestion des personnels rester pilotés concrètement par le ministère.

Pour la FSU, la régionalisation de l'éducation, à laquelle le rapport conduit, ne peut mener qu'à davantage d'inégalités dans l'accès des jeunes aux qualifications

Les Lilas le 16 mai 2018

## Remise en cause du dialogue social dans la Fonction Publique !

Dans le cadre du chantier « Dialogue social » de la concertation Action Publique 2022, le gouvernement a présenté aujourd'hui aux organisations syndicales représentatives ni plus ni moins qu'un projet de « suppression du paritarisme » afin de faciliter une « déconcentration managériale » de la Fonction publique.

C'est inacceptable !!

Ce projet propose la suppression du paritarisme, l'abolition des CAP en ce qui concerne les mutations, l'élargissement des sanctions disciplinaires sans contrôle des recours, la suppression des CAP par corps,...

La FSU appelle les agent-es à réagir à cette attaque frontale contre leurs droits.

Elle demande au gouvernement de revenir sur ses intentions et de faire de nouvelles propositions.

Les Lilas le 25 mai 2018

# Infos - Syndicalisation)

LE SNUIPP-FSU, C'EST AUSSI...



Le SNUipp-FSU  
aux côtés  
des PEGC ...

## Besoin d'une info ?

(Déroulement de carrière, obligations de service, temps partiel, rémunération, PPCR ...)

Consultez la rubrique PEGC !

<https://www.snuipp.fr>



Rubrique PEGC



## Demande de bulletin d'adhésion au SNUipp

*Syndicat National Unitaire des Instituteurs, professeurs des écoles et PEGC*



Nom : ..... Prénom : .....

Adresse personnelle : .....

Mail : ..... Téléphone : .....

Adresse collège d'exercice : .....

Département : .....

**Bulletin à retourner au SNUipp de votre département**

**SNUipp  
NANCY/METZ**

